

Réf : DCM/2016/n° 68/4.5/08-11/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	27

Date de la convocation : 27-10-2016
Date de l'affichage : 02-11-2016

OBJET :

**INDEMNITES DE FONCTION
DES ELUS**

Rapporteur : Le Maire

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize,

Le HUIT NOVEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Mauméjean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

Philippe CATHALA à Pierre MAUMEJEAN, Alain BAILLIEU à Nathalie THEODOSE, Jean-Claude BASCHIOU à Jean-Claude CAMPOS, Sabine ROUS à Véronique BONVICINI, Guillaume BER à Rachida BOUTEILLER

Absents : Amandine JACINTO, Alexandra BONNET

Secrétaire de séance : Arnaud FOUREL

Par délibération du 17 décembre 2014, le conseil municipal décidait d'attribuer les indemnités de fonction attribuées aux élus comme suit :

- Indemnité mensuelle égale à 45.6% de l'indice brut 1015 avec les majorations prévues pour le Maire
- Indemnité mensuelle égale à 18% de l'indice brut 1015 avec les majorations prévues pour les 8 adjoints
- Indemnité mensuelle égale à 2.5% avec les majorations prévues pour 11 conseillers ayant reçus délégation

Compte-tenu des délégations données à Mme. Bertini et à M. Laurie, il est proposé au conseil municipal :

- de modifier comme suit la répartition de l'enveloppe indemnitaire globale des élus :
 - Indemnité mensuelle égale à 45.6% de l'indice brut 1015 avec les majorations prévues pour le Maire
 - Indemnité mensuelle égale à 18% de l'indice brut 1015 avec les majorations prévues pour les 8 adjoints
 - Indemnité mensuelle égale à 2.95% avec les majorations prévues pour 13 conseillers ayant reçus délégation
- De dire que ces modifications seront applicables au 1/1/2017

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à la majorité :

- adopte la proposition

Pour : 23

Contre : 4 - Cédric Bonato – Rachida Bouteiller (procuration Guillaume Ber) – Fabrice Labarussias

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 14-11-16

- date d'affichage : 15-11-16